

# Togo - Enquête sur les flux transfrontaliers non enregistrés (2019)

**Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques  
(INSEED)**

Rapport généré le: October 28, 2025

Vous pouvez consulter notre catalogue de données sur:  
<http://160.242.193.218/nada/index.php>

## Identification

### ID DE L'ENQUÊTE

TGO-INSEED-EFTNE-2019-001

### TITRE

Enquête sur les flux transfrontaliers non enregistrés (2019)

### SOUS-TITRE

Premier passage (mai 2019)

### ABRÉVIATION OU ACRONYME

EFTNE 2019

### TITRE TRADUIT

Aucun

### PAYS

Nom	Code pays
TOGO	TGO

### TYPE D'ÉTUDE

Enquête Socio-Economique / Monitoring [hh/sems]

### INFORMATION SUR LA SÉRIE

Première enquête du genre

### RÉSUMÉ

Cette étude dénommée l'enquête sur les flux transfrontaliers non enregistrés du Togo (EFTNE-TOGO) est réalisée dans le cadre de la migration au SCN 2008 et du changement d'année de base des comptes nationaux. L'objectif principal de cette enquête est d'améliorer la qualité des statistiques du commerce extérieur prises en compte dans l'élaboration des comptes nationaux.

L'enquête s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire national et a couvert tous les points de passage sur les frontières Togo-Ghana, Togo-Bénin et Togo-Burkina-Faso, soit soixante-quinze postes de passage frontaliers. Elle s'est déroulée sur une période de deux semaines (15 jours) et a mobilisé quarante-cinq (45) agents enquêteurs répartis dans les cinq régions du pays.

La collecte a permis de capter six mille quatre cent cinquante (6 450) transactions ou flux non enregistrés au cours de la période. En termes de répartition, 39,5% des flux ont été enregistrés dans la région des Savanes, 17,8% dans la Maritime, 13,8% dans les Plateaux et 12,8% dans la région Centrale. Lomé commune et la région de la Kara n'ont enregistré respectivement que 9,1% et 7,2% des transactions.

En valeur, les exportations non enregistrés sont évaluées à 56,5 milliards de FCFA et les importations, à 18,3 milliards de FCFA. A l'importation, les « Produits de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et des activités de soutien » sont les principaux produits qui font l'objet de commerce transfrontalier non enregistré, soit 42,9%. Il est suivi des « Produits du raffinage et de la cokéfaction » qui représentent 25,5% des importations. A l'exportation, les « Produits alimentaires » occupent une place prépondérante dans le commerce transfrontalier non enregistré, soit 40,8%. Les « Produits de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse et des activités de soutien », qui représentent 29,5% des exportations, constituent le deuxième groupe de produits exportés.

Les principaux produits non enregistrés importés proviennent essentiellement du Bénin (65,7%) et du Ghana (27,8). Pour les exportations non enregistrés, elles sont destinées essentiellement au Bénin (53,1%) et au Burkina-Faso (28,9).

En définitive, malgré quelques insuffisances exogènes, cette étude a permis de faire la lumière sur les flux transfrontaliers non enregistrés au Togo. De façon précise, elle a permis d'obtenir les détails des produits objets de transaction et les valeurs annuelles des exportations et des importations non enregistrées dans les registres officiels.

### TYPE DE DONNÉES

Données échantillonnées [ssd]

### UNITÉ D'ANALYSE

Tout agent économique effectuant des transactions (importation, exportation, réexportation, transit) aux postes frontaliers aussi bien formels qu'informels et dont les flux ne sont pas enregistrés.

## Version

### DESCRIPTION DE LA VERSION

Dernière version de la base après traitement

### DATE DE LA VERSION

2020-01-11

### NOTES SUR LA VERSION

Dernière version de la base ayant permis la tabulation

## Périmètre

### NOTES

- Information spécifique sur les flux de produits
- Information sur les transactions et difficultés rencontrées

### THÈMES

Thème	Vocabulaire	URI
Systèmes économiques et développement [1.4]	CESSDA	<a href="#">Link</a>

### MOTS-CLÉS

Mot-clé	Vocabulaire
Flux	
Frontière	
Transaction	
Douane	
commerce	commerce extérieur
marchandise	
Importation	Importation des biens et services
Exportation	Exportation des biens et services
Transit	Exportation des biens et services

## Couverture

### COUVERTURE GÉOGRAPHIQUE

L'enquête s'est déroulée sur toute l'étendue du territoire national.

### UNITÉ GÉOGRAPHIQUE

Postes de passage frontaliers

### UNIVERS

L'enquête sur les flux transfrontaliers non enregistrés (EFTNE) a couvert toutes les frontières du pays. La longueur des frontières togolaises avec ses voisins à savoir le Ghana, le Bénin et le Burkina Faso, est respectivement de 887 km, 634 km et 129 km. A cause de la porosité des frontières ainsi que des relations socio-ethniques liant les peuples séparés par des frontières, il existe une multitude de points de passage officiels avec ou sans services de douanes et des points de passages frauduleux le long des frontières du Togo avec les pays voisins. L'étude s'est réalisée aux points de passages officiels. Cependant, les bureaux de douane du port et de l'aéroport, de la raffinerie et de Kpemé, les bureaux des Directions régionales et tout autre ne se situant pas à la frontière sont aussi exclus. Ces bureaux font partie des frontières généralement les plus contrôlées et aussi beaucoup usitées pour le commerce international extrarégional.

## Producteurs et sponsors

### ENQUÊTEURS PRINCIPAUX

Nom	Affiliation
Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED)	Ministère de la planification du développement et de la coopération

### AGENCE DE FINANCEMENT/SPONSOR

Nom	Abréviation	Rôle
Gouvernement du Togo	TGO	Personnel et financement local
Banque mondiale	BM	Assistance technique internationale

### AUTRES IDENTIFICATIONS/REMERCIEMENTS

Nom	Affiliation	Rôle
TAZOU Dadja Tassondi	Ministère de la planification	Responsable d'appurement et traitement
FAROUH P'lanam Germain	Ministère de la planification	Responsable d'appurement et traitement
NATOR Kodjovi Djigbodi	Ministère de la planification	Assistant d'appurement et traitement
DJENGLE Wiyao	Ministère de la planification	Assistant d'appurement et traitement
ASSOGBAVI Komlan Dodji	Ministère de la planification	Assistant d'appurement et traitement
TOKI Sinam Hippolyte	Ministère de la planification	Assistant d'appurement et traitement
AMETEPE Kossivi Seloame	Ministère de la planification	Assistant d'appurement et traitement
KONDO TOKPOVI Vénunye Claude	Ministère de la planification	Assistant d'appurement et traitement

## Echantillonnage

### PROCÉDURE D'ÉCHANTILLONNAGE

Dans cette étude, seuls les agents économiques dont les marchandises ne sont pas enregistrées dans les sources officielles sont enquêtés. Ainsi, pour les postes formels contrôlés par la Douane, seuls les agents économiques dont la transaction n'a pas fait objet d'enregistrement par la douane seront interviewés. Les agents de collecte travail ainsi en collaboration avec les agents de la douane pour identifier les marchandises non enregistrées. Pour les postes informels et formels contrôlés par les gendarmes et ou la police, tous les agents économiques effectuant des transactions sont enquêtés

### ECARTS PAR RAPPORT AU PLAN D'ÉCHANTILLONNAGE

Aucun

### TAUX DE RÉPONSE

La collecte a permis de capter six mille quatre cent cinquante (6 450) transactions ou flux non enregistrés au cours de la période. En termes de répartition, 39,5% des flux ont été enregistrés dans la région des Savanes, 17,8% dans la Maritime, 13,8% dans les Plateaux et 12,8% dans la région Centrale. Lomé commune et la région de la Kara n'ont enregistré respectivement que 9,1% et 7,2% des transactions.

### PONDÉRATION

L'objectif ultime de l'enquête est d'estimer la valeur des flux transfrontaliers non enregistrés sur l'année. Or les données ont été collectées sur une période de deux semaines. Donc, les dates ont été corrigées, le nombre de jours d'observation à un poste frontalier récupéré, de même que la variable fréquence de passage des produits telle qu'indiquée par les responsables de localité enquêtés.

L'extrapolation des transactions d'un point de passage donné sera basée sur l'information donnée sur la périodicité des transactions. Dans l'année, on considère 360 jours, 52 semaines, 12 mois, 4 trimestres et 2 semestres. Ainsi, toutes les transactions sont ramenées sur une base annuelle.

La formule ci-après permet d'estimer pour un enquêté *i* observé au cours du recensement au poste frontalier *k* par l'agent *j*,

les données pour l'année du produit h déclaré.

Où  
 le nombre de transactions annuelles de l'enquêté i mesuré par l'agent j au poste frontalier k  
 la valeur brute du produit déclarée par l'enquêté i à l'agent j au poste frontalier k.  
 la fréquence d'observation du produit m déclaré par les responsables locaux au poste frontalier k. est le nombre de mois où  
 le produit m est observé dans l'année rapporté à 12.  
 Ainsi, la valeur globale des transactions est évaluée par la formule

Le nombre de transaction annuel observée ou déclarée par l'enquêté i à l'agent j au poste frontalier k est le produit algébrique du nombre de transaction déclarée pour une période donnée par l'enquêté i et de la fréquence de cette périodicité dans l'année.

Si la périodicité des transactions est journalière, la valeur annuelle extrapolée est le produit algébrique de la valeur de la transaction observée ou déclarée sur la période d'observation, du nombre de transactions par jour et du nombre de jour dans l'année soit 360, le tout divisé par le nombre de jour contenu dans la période d'observation au point de transaction. Cela se justifie par le fait que, vu que les transactions se font de façon journalière, l'unité serait enquêtée autant de fois que de jours passés au poste frontalier. Ainsi, pour ne pas faire une double comptabilisation du nombre de transaction, ce dernier doit être corrigé par le nombre de jour passé au point de collecte par les agents. La formule ci-après permet d'estimer pour chaque enquêté i observé au cours de l'étude au poste frontalier k par l'agent j, le nombre de transaction dans l'année.

Où  
 la périodicité des transactions déclarée par l'enquêté i à l'agent j au poste frontalier k.  
 le nombre de transaction dans la périodicité déclarée par l'enquêté i à l'agent j au poste frontalier k.  
 l'ensemble décrivant le nombre de fois que la périodicité apparait dans l'année. Ainsi, .  
 le nombre de jour passé par l'agent j au poste frontalier k et \*

## Collecte de données

### DATES DE COLLECTE DE DONNÉES

Début	Fin	Cycle
2020-03-20	2020-04-03	15 jours

### PÉRIODES DE TEMPS

Date de début	Date de fin	Cycle
2020-03-20	2020-04-03	15 jous

### MODE DE COLLECTE DE DONNÉES

Interview face à face [f2f]

### SUPERVISION

L'opération a été supervisée par les Directeurs régionaux assistés par des missions ponctuelles de l'équipe de Lomé en charge de l'opération. Ainsi, les missions de supervision et de Coordination sont régulièrement effectuées pour appuyer les contrôleurs selon les besoins. L'objet de ces missions est de s'assurer que la collecte se passe dans les meilleures conditions et d'aider les contrôleurs et les Directeurs régionaux dans la recherche des approches de solutions aux problèmes rencontrés par les agents de collectes, récupérer les données des tablettes et évaluer la qualité des données.

### NOTES SUR LA COLLECTE DE DONNÉES

L'enquête sur les flux transfrontaliers non enregistrés du Togo a nécessité une préparation minutieuse et une organisation rigoureuse des opérations de terrain. Le recrutement des agents enquêteurs s'est appuyé sur une base de données existante, permettant de retenir 47 agents pour la phase de formation. Du 13 au 16 mars 2019, ces agents ont reçu une formation divisée en deux parties : la première axée sur la maîtrise des concepts de l'enquête, et la seconde sur l'utilisation de l'application de collecte de données CAPI. À l'issue de cette formation, 40 agents enquêteurs et 5 contrôleurs ont été sélectionnés et déployés à travers le territoire togolais.

Pour assurer le bon déroulement de la collecte, une sensibilisation a été menée auprès des acteurs clés, notamment les Directeurs régionaux (DR) de l'INSEED, qui ont joué un rôle crucial en tant que superviseurs techniques et administratifs.

Des missions d'information et de formation ont été organisées pour ces directeurs, ainsi que pour les responsables administratifs et locaux, dans le but de les informer sur l'enquête et de garantir leur soutien aux agents sur le terrain. Un communiqué conjoint signé par les ministres en charge de la statistique et de l'administration territoriale a également été diffusé pour renforcer cette sensibilisation.

Les opérations de terrain ont débuté le 20 mars 2019 et se sont achevées le 3 avril 2019, mobilisant 45 agents répartis dans les cinq régions du pays : 10 dans la région Maritime, 10 dans les Plateaux, 6 dans la région Centrale, 7 dans la Kara, et 12 dans les Savanes. Chaque agent de collecte disposait de l'équipement nécessaire, incluant une tablette, une power bank, et divers documents tels que le manuel de l'agent enquêteur et une carte d'identification.

Les guides locaux, désignés par les autorités locales, ont joué un rôle important en accompagnant les agents sur le terrain, facilitant les contacts avec les passants et servant d'interprètes si nécessaire.

Le contrôle des opérations était assuré par les cinq contrôleurs, chacun affecté à une région spécifique. Ils étaient chargés de superviser le déploiement des agents, de s'assurer de la bonne administration des questionnaires, et de récupérer les données collectées pour les transmettre aux superviseurs.

La supervision globale de l'opération a été effectuée par les Directeurs régionaux, avec l'appui ponctuel d'une équipe de Lomé. Ces missions de supervision visaient à s'assurer du bon déroulement de la collecte, à résoudre les problèmes rencontrés par les agents et à évaluer la qualité des données recueillies.

## COLLECTEURS DE DONNÉES

### Questionnaires

#### QUESTIONNAIRES

- Questionnaire pour identifier l'équipe de terrain et bureau
- Questionnaire d'identification géographique du point d'enquête
- Questionnaire sur les activités exercés
- Questionnaire informations sur les flux de produits
- Questionnaire nformations sur les transanctions et difficultés rencontrées

### Traitement des données

#### EDITION DES DONNÉES

Traitement des données :

Quatre étapes ont meublé la phase de traitement des données : la codification, l'apurement l'extrapolation et la tabulation.

#### 1- Codification

Le traitement des données a commencé par la codification des produits, objets des transactions et des activités des agents économiques concernés.

La codification des activités économiques s'est alors faite sur la base de la nomenclature togolaise d'activités (NTA) et celle des produits s'est basée sur la nomenclature togolaise de produits (NTP).

#### 2- Apurement des données

L'objectif de l'opération d'apurement est de rendre disponible une base de données propre, cohérente et prête à être utilisée, notamment pour l'édition des tableaux et l'analyse.

Pour se faire, les données collectées sous CSPro ont été exportées vers STATA, SPSS et Microsoft Excel. Ainsi, les doublons ont été recherchés et supprimés, les incohérences entre les informations recueillies par observation ont été levées, les valeurs manquantes ont été traitées.

#### 3- Extrapolation

L'objectif ultime de l'enquête est d'estimer la valeur des flux transfrontaliers non enregistrés sur l'année. Or les données ont été collectées sur une période de deux semaines. Donc, les dates ont été corrigées, le nombre de jours d'observation à un poste frontalier récupéré, de même que la variable fréquence de passage des produits telle qu'indiquée par les responsables de localité enquêtés.

L'extrapolation des transactions d'un point de passage donné sera basée sur l'information donnée sur la périodicité des transactions. Dans l'année, on considère 360 jours, 52 semaines, 12 mois, 4 trimestres et 2 semestres. Ainsi, toutes les transactions sont ramenées sur une base annuelle.

La formule ci-après permet d'estimer pour un enquêté  $i$  observé au cours du recensement au poste frontalier  $k$  par l'agent  $j$ , les données pour l'année du produit  $h$  déclaré.

Où  
 le nombre de transactions annuelles de l'enquêté  $i$  mesuré par l'agent  $j$  au poste frontalier  $k$   
 la valeur brute du produit déclarée par l'enquêté  $i$  à l'agent  $j$  au poste frontalier  $k$ .  
 la fréquence d'observation du produit  $m$  déclaré par les responsables locaux au poste frontalier  $k$ . est le nombre de mois où le produit  $m$  est observé dans l'année rapporté à 12.  
 Ainsi, la valeur globale des transactions est évaluée par la formule

Le nombre de transaction annuel observée ou déclarée par l'enquêté  $i$  à l'agent  $j$  au poste frontalier  $k$  est le produit algébrique du nombre de transaction déclarée pour une période donnée par l'enquêté  $i$  et de la fréquence de cette périodicité dans l'année.

Si la périodicité des transactions est journalière, la valeur annuelle extrapolée est le produit algébrique de la valeur de la transaction observée ou déclarée sur la période d'observation, du nombre de transactions par jour et du nombre de jour dans l'année soit 360, le tout divisé par le nombre de jour contenu dans la période d'observation au point de transaction. Cela se justifie par le fait que, vu que les transactions se font de façon journalière, l'unité serait enquêtée autant de fois que de jours passés au poste frontalier. Ainsi, pour ne pas faire une double comptabilisation du nombre de transaction, ce dernier doit être corrigé par le nombre de jour passé au point de collecte par les agents. La formule ci-après permet d'estimer pour chaque enquêté  $i$  observé au cours de l'étude au poste frontalier  $k$  par l'agent  $j$ , le nombre de transaction dans l'année.

Où  
 la périodicité des transactions déclarée par l'enquêté  $i$  à l'agent  $j$  au poste frontalier  $k$ .  
 le nombre de transaction dans la périodicité déclarée par l'enquêté  $i$  à l'agent  $j$  au poste frontalier  $k$ .  
 l'ensemble décrivant le nombre de fois que la périodicité apparait dans l'année. Ainsi, .  
 le nombre de jour passé par l'agent  $j$  au poste frontalier  $k$  et \*

#### 4- Tabulation

La tabulation est une opération qui consiste à produire les tableaux pouvant servir à l'analyse suivant le plan de tabulation. Ainsi, après l'apurement de la base de données, celle-ci a été convertie en SPSS. Un programme de syntaxe de sortie des tableaux a été élaboré à cet effet en SPSS par l'équipe de traitement et des tableaux ont été produits.

#### NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Aucun

## Evaluation des données

#### ESTIMATIONS DE L'ERREUR D'ÉCHANTILLONNAGE

Les limites inhérentes à l'étude concernent la méthodologie de collecte en termes de couverture spatiale et temporelle.

- Tous les postes n'ont pas pu être couverts au cours de l'enquête notamment les postes jugés difficile d'accès voire dangereux ou certains postes nouvellement identifiés sur le terrain par la méthode « boule de neige » ou sur orientation des responsables locaux. Ceci peut avoir comme conséquence une sous-estimation du phénomène étudié.
- En outre, tous les flux n'ont pas pu être captés à certains points de passage compte tenu de l'affluence et du moment de la journée (la nuit).
- La collecte n'a porté que sur deux semaines. Cette période assez courte n'a pas permis de capter les flux de produits saisonniers. Ce biais ainsi créé pourrait être corrigé si plusieurs passages périodiques étaient prévus.

## Politique d'accès

#### CONTACTS

Nom	Affiliation	Email	URL
HEVI Kodzo Dodzi	Ministère de la planification	inseed@inseed.tg/bertin.hevi@gmail.com	www.inseed.tg
OTCHAKPA Amey	Ministère de la planification	inseed@inseed.tg/mcamey@gmail.com	www.inseed.tg

ADOLI Koffi Mepanou	Ministère de la planification	inseed@inseed.tg/mepanou.adoli@gmail.com	www.inseed.tg
TAZOU Dadjia Tassondi	Ministère de la planification	inseed@inseed.tg/dadja06i@gmail.com	www.inseed.tg

**CONFIDENTIALITÉ**

Toute utilisation des données produites ou gérées par le Système statistique national (SSN) doit faire l'objet d'une demande d'autorisation adressée à l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques et démographiques (INSEED) qui en assure la coordination. Il y sera clairement mentionné l'utilisation qui sera faite des données et une copie du projet d'étude et de l'attestation de recherche sera jointe à la demande. En cas d'avis favorable de l'INSEED, un formulaire d'engagement devra être renseigné et signé par l'intéressé. Ce dernier devra transmettre à l'INSEED une copie de son rapport d'étude à des fins utiles.

**CONDITIONS D'ACCÈS**

Le service ou l'organisation demandeur devra s'engager à respecter les conditions suivantes :

1. L'utilisateur devra se conformer à garantir l'anonymat des personnes physiques ou morales concernées par l'enquête ; et n'utiliser ces données qu'aux fins de diffuser ou de publier des résultats statistiques agrégés.
2. L'utilisateur est responsable de ses conclusions ou études tirées de ces données et en cela, la responsabilité de l'INSEED ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit.
3. Les données ne devront être ni copiées ni transmises à d'autres personnes ou organisations, directement ou indirectement, sans l'accord écrit préalable de l'INSEED.
4. Une copie de tout rapport produit sur la base des données sera transmise pour information et commentaire à l'INSEED.
5. L'utilisateur est informé que l'INSEED se réserve le droit de recourir aux voies et moyens qu'il jugera utiles en cas de non respect de l'un quelconque de ces engagements, pour se faire restaurer dans ses droits.
6. L'utilisateur peut en cas de besoin s'adjoindre le concours de l'INSEED dans la réalisation de l'étude.
7. L'utilisateur citera la source comme indiquée à la rubrique "Citation".

**EXIGENCES DE CITATION**

Enquête sur les flux transfrontaliers non enregistré EFTNE-2019, INSEED, Togo

**AUTORISATION D'ACCÈS**

Nom	Affiliation	Email	URL
Institut national national de statistique et des études économiques et démographiques (INSEED)	Ministère de la planification	inseed@inseed.tg	www.inseed.tg

**Avis de non-responsabilité et droits d'auteur****CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ**

L'utilisateur est entièrement responsable de ses conclusions ou études tirées de ces données et en cela, la responsabilité de l'INSEED ne saurait être engagée de quelque manière que ce soit.

**DROITS D'AUTEUR**

Droits d'accès réservés à l'INSEED

**Production de métadonnées****IDENTIFIANT DU DOCUMENT DDI**

DDI-TGO-INSEED-EFTNE-2019-001

**PRODUCTEURS**

Nom	Abréviation	Affiliation	Rôle
-----	-------------	-------------	------

Institut national de la statistique et des études économiques et démographique	INSEED	Ministère de la planification du développement et de la coopération	Producteur de métadonnées
Banque mondiale			Partenaire technique et financier

DATE DE PRODUCTION DES MÉTADONNÉES  
2024-08-26

VERSION DU DOCUMENT DDI  
Version finale de la documentation

## Description des données

Fichier de microdonnées	le cas	Variables
<b>Base_Guide_EFTNE_Export_I&amp;II</b> Cette base contient des informations relatives aux analyses des exportations des produits lors du premier et deuxième passage de l'enquête EFTNE ( Volet Guide) : - les principaux produits exportés - Exportation selon le pays de destination	361	61
<b>Base_Flux_I&amp;II</b> Cette base contient des informations sur les produits qui font l'objet de flux commerciaux transfrontaliers non enregistrés et sur les valeurs des marchandises non déclarées et non enregistrées faisant l'objet de trafic des deux passages combinés	29957	148